

# Le Quotidien

D'ORAN

Edition nationale d'information

Samedi 20 février 2010

Selon une étude

N° 4624

## 45% des lycéens ont touché à la drogue en 2008

Moncef Wafi

Considérée depuis longtemps comme un territoire de transit, l'Algérie est chaque jour confrontée, un peu plus, à la triste réalité de la consommation de la drogue.

En effet, et alors que 4 tonnes de drogue ont été saisies en 2007, ce sont plus de 60 tonnes de stupéfiants qui ont été saisies par les différents services de sécurité en 2009. Les derniers chiffres donnés par une étude de l'Office national de lutte contre la toxicomanie, présentée jeudi dernier à Tizi Ouzou par le Dr A. Messaoudi de l'hôpital psychiatrique de Oued Aïssi dans sa communication sur «La toxicomanie chez les adolescents», sont révélateurs à juste titre du mal qui ronge la jeunesse

algérienne. Ainsi, et si on se réfère aux résultats de cette étude, 45% des lycéens à l'échelle nationale ont d'une manière ou d'une autre touché à la drogue en 2008. Un pourcentage en hausse de 10% par rapport à 2007 selon les chiffres d'une autre étude ayant ciblé la même population scolaire et réalisée cette fois-ci par l'Organisation nationale des associations de sauvegarde de la jeunesse. Côté chiffres toujours, en 2008, ce sont 12,5% des scolarisés qui sont considérés comme dépendants à la drogue en régression par rapport à 2007 où il était question de 15% de lycéens jugés «accros» à la drogue.

Par ailleurs, 8% des consommateurs sont des filles alors que 35% des sondés ont expliqué avoir pris de la

drogue pour le «fun» contre 20% une année auparavant. Selon le même office, 72% des consommateurs de drogue sont des jeunes âgés de moins de 35 ans. Quant au hit-parade des substances interdites, on retrouve le cannabis en tête avec 71% d'adeptes, suivi de la colle avec 10% qui s'y adonnent surtout pour les plus jeunes qui s'y initient avant de passer au joint, les psychotropes et les solvants ferment le podium avec 6% chacun. Dans son réquisitoire contre les dealers, le Dr Messaoudi a recommandé entre autres de «sévir par des mesures coercitives à l'égard des marchands des produits toxiques et illicites» tout en prônant une politique préventive, axée sur la famille et le milieu scolaire à l'adresse des jeunes.